

**TRAVAUX DE VOIRIE
BRANCHEMENT EAU
285, CHEMIN DU GRAND IF
BRONZO TP**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 19 Novembre 2020 de la société BRONZO TP Monsieur Philippe BRUN tel : 04.91.57.98.55 – sise : ZI Athélia I – 13702 LA CIOTAT (courriel : philippebrun@eauxdemarseille.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux de pose d'un branchement eau au n° 285 du Chemin du Grand If, sont autorisés :

DU LUNDI 07 DÉCEMBRE 2020 AU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera par demi-chaussée réglementée, en alternat manuel, à l'aide de panneaux K10.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 25 NOV. 2020

Jean-Paul JOSEPH.
Maire de Bandol,
Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité



Réf. : AP/NM.